

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 220

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

220

Domaine public

J.A. 1000 LausanneHebdomadaire romand
No 220 22 mars 1973
Dixième annéeRédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 25 francsAdministration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Pierre Moor

Un coup d'épée dans l'eau

La Suisse est engagée dans un processus de révision totale de sa Constitution. Qui donc aujourd'hui s'en souvient? Le coup d'envoi a été donné en 1965 par deux motions similaires qui demandaient au Conseil fédéral d'étudier l'opportunité d'une révision totale de la Constitution. Ces prochaines semaines la commission Wahlen, chargée de dire si oui ou non, et en quoi une révision est nécessaire, va rendre public un rapport de 700 pages. Le temps écoulé depuis 1965 est long; trop même en regard du résultat.

L'idée d'une révision totale, si elle n'a pas rencontré d'opposition irréductible, a suscité le scepticisme des milieux politiques et l'indifférence de l'opinion publique. De toute manière, se mettre au travail n'engageait en rien l'avenir. D'autant plus que les motionnaires ont soigneusement limité la matière: pas question de remettre en cause le fédéralisme, la neutralité, le bicaméralisme, le libéralisme et la démocratie directe, qui sont les fondements de notre Etat. Et c'est ainsi que l'un des motionnaires, le conseiller aux Etats Obrecht pensait mobiliser la jeunesse!

Les membres de la commission Wahlen — tous des juristes à l'exception du président — ont continué le travail dans la direction ainsi tracée. Le catalogue des questions qu'ils ont soumis aux cantons, aux partis et aux universités montre à l'envi cette volonté de restreindre le débat à un niveau académique: c'est un répertoire de questions de détail, secondaires; le système politique suisse est fractionné en problèmes isolés ne pouvant relever que de la compétence d'experts chevronnés (dossier en pages 2 et 3).

Cette manière de faire n'est pas le résultat d'un hasard. Faire examiner les droits individuels par des constitutionnalistes, l'organisation de la justice par des juges, les articles économiques par des économistes, c'est oublier que les institutions d'un pays sont interdépendantes. C'est, par conséquent, condamner la révision de la Constitution à n'être qu'une somme de réajustements mineurs. Sous

prétexte d'étude scientifique et objective, on a escamoté le débat politique. Le réalisme contre l'idéologie. Comment s'étonner dès lors que ce soient les organisations patronales qui défendent avec le plus de vigueur l'actuelle Constitution, elles qui, nous l'avons souvent montré, savent tirer le meilleur profit de nos institutions centennaires. La commission Wahlen a contribué en fait à renforcer le statu quo.

L'argument des sceptiques: il nous manque une idée directrice (« Leitidee »); ainsi en 1874 la campagne pour la révision s'était cristallisée sur le slogan « un peuple, un droit, une armée ». Aujourd'hui rien de tel. Mais, poser le problème de l'avenir de la Suisse en terme de révision constitutionnelle, n'était-ce pas condamner d'avance le débat à rester une querelle de juristes? D'ailleurs les adaptations nécessaires de la Charte fédérale ont été, ou vont être, faites en ordre dispersé et en dehors de toute discussion d'ensemble (suffrage féminin, articles d'exception, cercles électoraux, élévation du nombre de signatures dans le cadre de la démocratie directe, élection du Conseil fédéral...).

Si vraiment, comme on l'a souvent écrit, il existe un « malaise » helvétique, c'était bien l'occasion de mettre à l'épreuve du débat l'ensemble de notre système politique, sans restriction. D'examiner dans le détail son fonctionnement réel. Ensuite seulement on en aurait tiré les conclusions pour une nouvelle Constitution. Mais on a préféré mettre entre parenthèses les fondements de l'Etat et jeter en pâture quelques miettes. Le pouvoir économique, lui, s'accommode parfaitement du statu quo: il peut tout à la fois sauter les obstacles qui le gênent et les utiliser à son profit (cf. le fédéralisme et la démocratie directe).

Déjà les questions importantes — par exemple la défense nationale — commencent à être posées en dehors du cadre traditionnel et par des groupes informels. Les partis politiques sont de moins en moins des lieux de réflexion et d'initiative.